

Réunion de 2010 de la Commission SEMI de la FIE

COMMISSION SEMI DE LA FIE

Procès-verbal de la réunion de LAUSANNE

Les 11 et 12 septembre 2010 à l'hôtel de la Paix

Présents :

M. WANG Wei (CHN), représentant du COMEX

Mme SHAO Jing (CHN), traducteur de Mr. Wang Wei

M. Ali Mohammad AZIZI (IRI), membre

M. Jacek BIERKOWSKI (POL), membre, et coordonnateur de la réunion

M. Daniel DE CHAINE (USA), membre

M. Gamil ELZEFTAWI (EGY), membre

M. Atsushi HARINISHI (JPN), membre

Mme Janet HUGGINS (GBR), membre

Mme Maria Wilda Eberl LOPEZ (CHI), membre

M. Gianandrea NICOLAI (ITA), membre et secrétaire de la réunion

M. Semen RIKHTMAN (RUS), membre

Absent : Mr. José Eduardo DOS SANTOS (POR), président, excusé.

Invités : Mr. Nicolino Alvaro (Nasycon) a été prié d'assister à la réunion, et autorisé à y participer avec une voix consultative.

**1. Mot de bienvenue du représentant du COMEX et vice-président de la FIE, M. Wang Wei.**

M. Wang souhaite à tous les participants une bonne séance de travail, et leur rappelle que l'escrime se développe dans de nouveaux pays. Il insiste donc sur le fait que le contrôle des armes est important, ainsi que la salle d'appel, dont les délégués SEMI et la Commission SEMI sont responsables. M. Wang informe les membres de la Commission SEMI qu'il y a actuellement en Chine sept fabricants d'articles d'escrime. La plupart de ces entreprises ont vu le jour au cours des dernières années, et elles produisent maintenant des articles d'excellente qualité.

**2. Ordre du jour**

Eduardo Dos Santos, président de la Commission SEMI, a envoyé il y a quelques jours, l'ordre du jour de la réunion auquel il a ajouté un nouveau point portant sur les

sujets proposés que le Secrétaire général de la FIE, Maxim Paramonov, a envoyés vendredi 10 par Mail.

### **3. Propositions des fédérations**

#### **a. Propositions de la Fédération britannique d'escrime**

Proposition 1 : 1. Articles m.2.3/m.5.2 : Rembourrage à l'intérieur de la coquille, pour raisons de cohérence. La proposition est approuvée par la Commission SEMI.

Proposition 2 : 2. Article m.5.3.d, pour assurer que les fils de corps soient maintenus en place. La proposition est approuvée par la Commission SEMI.

Proposition 3 : 3. Articles m.8.5, 16.5.b, 23.5.b : Poids : Donner une tolérance aux spécifications du poids de 200 g servant à vérifier la flexibilité des lames. La proposition est approuvée par la Commission SEMI. La tolérance +/- 1 g est correcte pour le poids de 200g, pour vérifier la flexibilité des lames.

Proposition 4 : 4. Articles m.11.1.4 et m.19.4.a/b : Gabarits pour les pointes de fleuret et d'épée (tolérance : +/- 0,05 mm à déplacer de t.44 à m.11.1). La proposition est approuvée.

Proposition 5 : 5. Article m.13.1 : Isolation du pommeau de fleuret non nécessaire. La Commission SEMI convient que les composants électronique modernes utilisés dans les appareils de signalisation peuvent enregistrer les touches valables, même si le pommeau est en contact avec la veste électrique, donc la proposition est approuvée.

Proposition 6 : 6. Article m.24.2, Taille et contrôle de la coquille de sabre. La Commission SEMI est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de modifier cette règle si le contrôle est effectué correctement. La proposition n'est pas approuvée.

Proposition 7 : 7. Article m.27.3 : Fil de masque au fleuret. La Commission SEMI approuve la proposition et informe le Comité exécutif qu'il faut aussi modifier du même coup l'article m.32.5 du règlement de sabre. La Commission SEMI propose d'ajouter les mots suivants à l'article m.32.5 : «Le fil doit être blanc ou de couleur claire».

Proposition 8 : 8. Diagrammes, ajouter une légende sous chaque diagramme indiquant que : «Ce diagramme n'est là qu'à titre informatif. En cas de doute, le libellé du texte pertinent a préséance.» La proposition est approuvée et la Commission SEMI recommande qu'en cas de divergence d'interprétation, la version écrite est la version officielle de la règle, et le diagramme ne sert que de référence. La version française du texte est la version officielle du Règlement de la FIE.

#### **b. Proposition de la Fédération allemande d'escrime.**

Proposition 1 : Supprimer à toutes les armes l'obligation d'utiliser le masque à visière transparente.

La proposition n'est pas approuvée par la Commission SEMI de la FIE, parce que celle-ci pense qu'au sabre, aussi bien en compétition qu'à l'entraînement, on pourra utiliser à l'avenir le masque à visière transparente avec les mêmes règles qu'actuellement. La Commission SEMI pense qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer une nouvelle étude complète. Il y a quelques années, une commission spéciale sur le masque à visière transparente a été mise sur pied. Elle était présidée par M. Marcello

Baiocco, qui présidait aussi à l'époque la Commission SEMI de la FIE. Cette commission sur le masque à visière transparente était composée de membres de la Commission SEMI et de la Commission médicale de la FIE. La Commission SEMI peut donc retrouver tous les rapports, anciens ou récents, ainsi que les études et les tests effectués sur le masque à visière transparente, afin d'en reconstituer l'historique complet. C'est la raison pour laquelle la Commission SEMI accepte qu'on arrête d'utiliser le masque à visière transparente au fleuret et à l'épée, mais souhaite qu'on continue à l'utiliser pour les compétitions de sabre.

c. Propositions de la Fédération italienne d'escrime.

Proposition 1 : Caractéristiques de l'appareil de signalisation, délai au fleuret, nouveau délai de 500 ms ( $\pm 25$  ms de tolérance) après quoi tous les signaux de touches postérieures seront bloqués.

Proposition 2 : Caractéristiques de l'appareil de signalisation, délai au fleuret, nouveau délai de contact de 8 ms ( $\pm 1$  ms de tolérance).

Proposition 3 Caractéristiques de l'appareil de signalisation, délai au sabre, nouveau délai de 250 ms ( $\pm 10$  ms de tolérance) après quoi tous les signaux de touches postérieures seront bloqués.

Du point de vue technique, toutes les solutions présentées sont disponibles et peuvent être appliquées. En effet, cela ne coûte que quelques Euros de changer une puce interne dans l'appareil de signalisation, ce qui n'est pas onéreux. La Commission SEMI ne peut donc pas donner son avis, mais elle peut collaborer avec les autres commissions impliquées pour le moment, notamment le Commission d'arbitrage et la Commission de entraîneurs. On fera des tests au fleuret et au sabre à Budapest la semaine prochaine, les 18 et 19 septembre, avec des escrimeurs hongrois. Un nouvel appareil de signalisation électronique fabriqué par la firme italienne Favero peut gérer deux délais différents. Marcello Baiocco, Membre d'Honneur et ancien président de la Commission SEMI de la FIE sera présent, invité par le Comité exécutif. Les résultats de ces tests seront communiqués à la Commission SEMI.

d. Propositions de la Fédération américaine d'escrime.

Proposition 1 : Clarification de la date de fabrication de la visière transparente. La Commission SEMI recommande le système suivant : Mois (deux chiffres), Année (quatre chiffres). Exemple : 09-2010.

Proposition 2 : Pour garantir que la pointe ne comporte pas de bords coupants risquant de blesser les adversaires, de déchirer leur tenue ou d'endommager la visière transparente, les bords devraient être chanfreinés jusqu'à 0,5 mm. La Commission SEMI approuve la proposition.

**4. Propositions de la Commission des règlements.**

Proposition 8 : Ajouter à t.86.4 : «Si pour quelque raison que ce soit, un tireur a besoin d'une autre arme ou d'un autre fil de corps, l'arbitre peut lui accorder une période de dix (10) minutes au maximum pour se procurer l'équipement dont il a besoin. Si le tireur en question ne peut pas se procurer ledit équipement dans le temps imparti, lui ou son équipe seront éliminés de la compétition.»

cela satisfait aux conditions prévues pour les tests (cf. m.28.5).”  
La Commission SEMI a voté de ne pas recommander cette proposition.

La Commission SEMI recommande plutôt au COMEX d'instaurer des règles relatives à la chambre d'appel, portant sur l'équipement minimal requis pour les tireurs. Par exemple, la Commission SEMI suggère que le tireur devrait avoir au minimum trois (3) armes, trois (3) fils de corps, deux (2) vestes électriques, et deux (2) gants. Si cette condition n'est pas respectée, le délégué de la Commission SEMI ou l'observateur de la FIE doit en informer le Directoire Technique, qui prendra la décision d'éliminer le tireur ou de ne pas l'éliminer.

## **5. Autres propositions**

Proposition 1 : Le masque à visière transparente n'est pas obligatoire au sabre, et il est interdit au fleuret et à l'épée.» La Commission SEMI est d'accord, et elle suggère aussi d'ajouter une deuxième partie à cette phrase, comme suit : «Les sabreurs portant un masque à visière transparente doivent accepter la pleine responsabilité de son entretien et s'assurer qu'ils respectent les règlements. Voir l'Annexe A du Règlement du matériel de la FIE, 2.1.2 masques à visière transparente, 3. normes de sécurité».

Proposition 2 : «Le système sans fil, la vidéo arbitrage, et les écrans plasma ne sont pas obligatoires.»

La Commission SEMI est d'accord avec ceci en ce qui concerne les compétitions internationales, à l'exception des Championnats du monde et des Jeux olympiques.

## **6. Présentation des produits Nasycon par M. Nicolino Alvaro**

La Commission SEMI a assisté à la présentation de M. Alvaro et ses membres ont maintenant une idée globale de ce que sont les armes en plastique (fleuret, épée et maintenant également le sabre). Les membres ont également pu se familiariser avec divers types de masques en plastique. Même si la Commission SEMI de la FIE ne s'occupe pas encore pour l'instant de ces produits en plastique, il est possible qu'à l'avenir on lui demande de contrôler et d'homologuer les masques et les armes en plastique pour assurer la sécurité des jeunes escrimeurs.

## **7. Présentation relative au contrôle des armes aux Jeux olympiques de la jeunesse de Singapour, par Gamil Elzeftawi.**

La Commission SEMI a écouté le rapport présenté par le délégué SEMI au sujet de la première édition des Jeux olympiques de la jeunesse de 2010. Les membres le remercient pour son excellent travail.

## **8. Rapport de la Commission SEMI de la CEE de Leipzig au mois de juillet, par Jacek Bierkowski.**

La Commission SEMI a écouté le rapport présenté par le président de la Commission SEMI de la CFE/FEE. La Commission SEMI remercie le président de la Commission SEMI européenne et elle espère recevoir des informations plus détaillées quand la Commission européenne se réunira. Deux nouveaux appareils ont été présentés par

les firmes allemandes Ingenieurburo GmbH, Gravis AG, et IB Electronic GmbH; dans les deux cas, il s'agissait d'un premier prototype, une seconde version sera prête au début de l'année prochaine.

## **9. Information de la Fédération russe d'escrime**

Semon Richtman a informé la Commission SEMI de trois nouveaux projets financés et actuellement à l'étude par la Fédération russe.

- a. Un nouveau gabarit utilisant des tests électroniques, incluant les courants de Foucault;
- b. Un nouvel appareil pour tester les appareils de signalisation des touches;
- c. Un nouvel appareil pour tester la résistance globale entre la pointe de l'arme et l'appareil de signalisation.

On utilisera ces appareils en Russie à l'occasion des prochaines compétitions internationales, au premier GP de la FIE, puis au Championnat européen junior, aux Universiades et au Championnat d'Europe senior.

## **10. Réunion conjointe des deux commissions : Médicale et SEMI**

Les membres des commissions SEMI et médicale se sont réunis dans la salle de conférence de la Commission SEMI. Jacek Bierkowski a demandé à Wilfried Wolfgarten, président de la Commission médicale de présenter deux sujets : les masques à visière transparente et les gants.

Jacek Bierkowski, à titre de président de la Commission d'enquête sur les masques à visière transparente, suite à l'accident qui s'est produit au fleuret lors du Championnat d'Europe junior à Odense DK, en novembre 2009, a décrit les études qui ont été effectuées. Il précise toutefois que l'enquête n'est pas encore terminée. Sabic, une entreprise néerlandaise, a effectué des études et des investigations, et elle a analysé le masque à visière transparente brisé. D'autres firmes d'experts indépendantes ont, elles aussi, envoyé leurs propres commentaires. Elles sont d'avis que le matériau utilisé (en polycarbonate) n'était pas du Lexan. Le Comité exécutif de la FIE a décidé qu'à partir de février 2010, le masque à visière transparente serait interdit au fleuret, aussi bien en compétition qu'à l'entraînement. On a constaté au moins cinq accidents avec des masques à visière transparente au fleuret et à l'épée au cours des dernières années. Les comparaisons entre l'emploi du masque classique à treillis métallique et le masque à visière transparente ont indiqué qu'aucun accident ne s'était produit pendant la même période avec des masques à treillis métallique traditionnels.

En ce qui concerne les accidents impliquant des gants, la Commission SEMI préfère ne pas introduire pour l'instant de nouvelle règle ou de règle modifiée relative aux matériaux, à leur résistance, et ainsi de suite.

## **11. Discussion portant sur des sujets proposés par Gamil Elzeftawi.**

Les membres de la Commission SEMI ont reçu de leur collègue Gamil Elzeftawi plusieurs propositions concernant le règlement du matériel. La Commission SEMI approuve les propositions suivantes, qui devraient être présentées au Comité exécutif :

- Le libellé de la ligne précédant l'alinéa m.28.1 devrait être : «veste conductrice et t-shirt conducteur»;
- m.28.4 Ajouter : «et la veste conductrice de fleuret devrait avoir une patte conductrice d'au moins 2 cm à 3 cm au milieu du dos, juste en dessous du col, auquel on peut attacher la pince crocodile du fil de masque»;
- Ajouter à m.28.8 : «pour que la résistance électrique du t-shirt soit conforme aux exigences de STM de résistance électrique maximale» :
  - a. qu'elle ne dépasse pas 15 ohms entre deux points quelconques de la ceinture en tissu du t-shirt conducteur (incluant les deux pattes pour la connexion avec la pince crocodile);
  - b. qu'elle ne dépasse pas 50 ohms entre un point quelconque de la ceinture en tissu du t-shirt conducteur (incluant les deux pattes pour la connexion avec la pince crocodile) et un point quelconque du tissu conducteur des manches ou du cou.
- m.34. 1. L'escrimeur porte sur sa veste une veste conductrice dont la surface doit couvrir entièrement et sans omission la surface valable du corps située au-dessus de la ligne horizontale passant par les sommets des plis formés par les cuisses et par le tronc du tireur dans la position «en garde». Au sabre sans fil, le tireur s'équipe d'un t-shirt conducteur dont la partie conductrice est réalisée en tissu conducteur, avec une résistance électrique qui, mesurée entre deux points quelconques du tissu conducteur du t-shirt (y compris les deux pattes pour la connexion avec la pince crocodile), doit être inférieure à 15 ohms.
- m.34.2 ajouter : «d'au moins» entre les mots «patte conductrice» et «2 cm».

#### Propositions de gestion

La Commission SEMI a décidé de transmettre au Comité exécutif une demande de modification du Rapport de l'observateur de la FIE :

- 1- modifier le rapport de l'observateur de la FIE sur le site Web de la FIE, si bien qu'il comprenne une nouvelle question relative au système sans fil, surtout au fleuret et au sabre;
- 2- toutes ces données doivent être envoyées à la Commission SEMI pour qu'elle les analyse, et à STM pour qu'elle les commente.

«Liste noire» des fabricants qui ne respectent pas les règlements de la FIE :

La Commission SEMI propose un système visant à élaborer et à gérer une sorte de «liste noire» des fabricants qui ne respectent pas les règlements de la FIE ou qui utilisent le logo de la FIE sans autorisation. Cependant, avant de prendre une quelconque mesure à ce sujet, la Commission SEMI prie le Comité exécutif de demander conseil à la Commission juridique de la FIE.

#### 12. Discussion portant sur les sujets proposés par Jacek Bierkowski.

Jacek Bierkowski a reçu une lettre de M. Wladimir Husarek, lui demandant que son poste de membre correspondant de la Commission SEMI soit prorogé. La Commission SEMI reconnaît qu'il est expert dans le domaine des contrôles non destructifs des lames, et elle accepte donc de proroger son poste à titre de membre correspondant de la Commission SEMI. En outre, la Commission SEMI demande au Comité exécutif et au comité organisateur **d'avoir recours aux tests de courants de Foucault à l'occasion des Championnats du Monde et des Jeux olympiques.**

Jacek Bierkowski remarque que le site Web de la FIE comporte une section intitulée «Cahiers des charges» qui contient des informations et des règlements sur des sujets relatifs, par exemple, aux activités de télévision, de presse ou médicales. Selon lui, il est nécessaire que la Commission SEMI rédige un «Cahier des charges des exigences techniques». La Commission SEMI est d'accord, et elle prie donc ses membres de bien vouloir réfléchir à ce nouveau cahier des charges, et de préparer chacun une proposition relative à son contenu. Un Groupe de travail est chargé d'élaborer une ébauche de document avant la fin de l'année 2010. Daniel De Chaine sera la personne-ressource à laquelle ses collègues pourront envoyer leurs idées, et il est chargé de rédiger un premier jet de ce document.

#### Nouveau CD/DVD sur le contrôle des armes

La Commission SEMI convient qu'il faut élaborer un DVD présentant toutes les procédures de contrôle des armes, afin d'aider les organisateurs de compétitions à comprendre ces procédures s'ils n'ont pas assez d'expérience dans ce domaine. Janet Huggins est chargée de rédiger une ébauche, ainsi qu'un DVD de démonstration, et elle devra les envoyer aux membres de la Commission SEMI. Ce DVD devra comporter des articles comme la liste de rejet, la liste de soumission, les instructions pour chacune des tables de contrôle, les procédures, et ainsi de suite.

La Commission SEMI recommande au COMEX que :

1. un mois avant le Championnat du monde ou les Jeux olympiques, le chef de l'équipe SEMI visite les installations de compétition;
2. le chef ou un membre de l'équipe SEMI dirige une séance de formation sur le contrôle des armes à l'intention du personnel de contrôle, et s'assure que tout l'équipement nécessaire sera en place pour effectuer un contrôle des armes adéquat;
3. les organisateurs locaux préparent et envoient à la Commission SEMI des plans incluant les détails et les dimensions;
4. la Commission SEMI approuve (ou élabore) les formulaires nécessaires au contrôle;
5. trois jours avant le début du Championnat du monde ou des Jeux olympiques, le chef de la délégation SEMI soit sur place afin de s'assurer que tous les préparatifs (salle de contrôle des armes, instruments et outils de contrôle des armes, personnel de contrôle, et ainsi de suite) sont adéquats et complets.

#### 13. Désignation des délégués de la SEMI aux compétitions

Le Championnat du monde junior et cadet se déroulera en Jordanie, du 4 au 11 avril 2011; la Commission SEMI propose que les officiels de la SEMI à cette compétition soient Ali Mohamed Azizi (Asie, Iran), Gamil Elzeftawi (Afrique, Égypte), Gianandrea Nicolai (Europe, Italie); avec comme remplaçante Maria Wilda Eberl Lopez (Amérique, Chili).

#### **14. Sujets proposés par Maxim Paramonov.**

La veille de la réunion, la Commission SEMI a reçu un E-mail du Secrétaire général de la FIE posant trois questions.

La Commission SEMI a débattu de la première question, à savoir celle des lampes blanches aux compétitions de fleuret. Dans un premier temps, la Commission a observé que cette question de la lampe blanche au fleuret était reliée à la philosophie de l'escrime au fleuret. Par conséquent, la Commission SEMI ne peut pas accepter de porter la responsabilité de changer les règles de la FIE au fleuret et d'introduire un genre de «nouvelle arme» sans le consentement du Congrès. La responsabilité de la Commission SEMI consiste à produire les exigences techniques relatives à n'importe quel système approuvé. En outre, la Commission SEMI tient à remarquer et à mettre l'accent sur le fait que la plupart des lampes blanches sont dues à la mauvaise qualité du matériel utilisé par les tireurs. Or ce sont ces tireurs qui sont responsables de leur matériel. En effet, le contrôle des armes vérifie l'équipement, mais un fil de corps peut tomber en panne quelques minutes à peine après qu'il ait été contrôlé. Une troisième considération a trait au système sans fil : la forte résistance du circuit électrique général peut produire l'allumage des lampes blanches.

En ce qui concerne la deuxième question soulevée par Maxim Paramonov, Semen Rikhtman a informé la Commission SEMI de ce qu'il a observé en examinant le système Kabcom utilisé au Championnat du monde junior de 2010 à Belfast. Il a conclu que ce système n'est pas conforme au règlement de la FIE, qui est très bien défini aux articles m.45, m.51.2 et .3, et m.59.1.6. Cet appareil Kabcom a reçu la certification de la FIE mais la Commission SEMI ne sait pas quel institut a contrôlé l'appareil Kabcom. Étant donné que l'appareil fabriqué par Kabcom n'est pas conforme au règlement de la FIE, la Commission SEMI suggère au Comité exécutif de ne pas utiliser le système Kabcom et ses appareils aux compétitions officielles de la FIE, à moins que Kabcom puisse modifier son appareil de telle manière qu'il respecte les règlements de la FIE actuellement en vigueur.

Le dernier point soulevé par le Secrétaire général est relatif à la procédure d'homologation du matériel. La Commission SEMI convient qu'il faut réviser toutes les activités relatives à l'homologation, mais la Commission SEMI pense aussi qu'elle doit continuer à faire les tests relatifs à toutes les homologations demandées par les fabricants (lames des années 2010 et 2011, masques). Il ne serait pas correct de reporter les procédures d'homologation. Afin d'accélérer le travail, Daniel De Chaine rédigera une ébauche de procédure de test pour l'équipement personnel des tireurs, et Semen Richtman élaborera une procédure de test des appareils de signalisation en vue de leur homologation. Gianandrea Nicolai peut organiser et recueillir les exigences relatives aux tests des autres articles d'équipement. La Commission SEMI

a comme objectif d'élaborer une ébauche des procédures de test avant la fin de l'année 2010, puis d'envoyer au Comité exécutif au cours des premiers mois de 2011 un document contenant les procédures d'homologation. Parallèlement, la Commission SEMI rédigera des questions à envoyer à la Commission pour la sécurité dans le sport, de la CE, pour aider la FIE et la Commission SEMI à organiser et à rédiger des procédures d'homologation correctes.

## **16. Autres sujets**

Semen Richtman a remarqué qu'il y aura un contracteur général pour l'escrime aux Jeux olympiques de Londres de 2012, et que le CIO a attribué cette tâche à la firme Swiss Timing. **La Commission SEMI demande au Comité exécutif, vu l'importance des Jeux olympiques, de faire des pressions sur le CIO pour s'assurer que Swiss Timing choisira bien les meilleures firmes pour chacune des exigences, afin de garantir la meilleure qualité possible pour ces services, par exemple, les pistes, les appareils de signalisation, les systèmes d'information, et ainsi de suite.**

Semen Richtman nous a également informés que l'appareil sans fil et la «boîte noire» du système STM ont été contrôlés depuis dix ans personnellement par Marcello Baiocco et qu'on a découvert qu'une résistance supérieure à 20 ohms provoquerait une malfonction du système.

Il a également fait la démonstration d'un système de vérification de l'appareil sur la piste, utilisant des résistances variables. Il a aussi proposé de faire des tests au hasard au fleuret et à l'épée.

Gamil Elftezawi propose que la Commission SEMI se réunisse au moins deux fois par an. La Commission SEMI a décidé de demander au Comité exécutif l'autorisation d'organiser une deuxième réunion. Jacek Bierkowski propose d'organiser une réunion regroupant la Commission SEMI de la FIE et celle de la EFC/CEE, à Klagenfurt (Autriche), pendant le Championnat d'Europe cadet qui aura lieu du 28 février au 6 mars 2011. La EFC/CEE paiera les dépenses de Jacek Bierkowski et de Semen Richtman pour cette réunion.

M. Wang déclare la réunion ajournée et félicite tous les membres de l'excellent et utile travail qu'ils ont effectué pour notre sport.

Gianandrea Nicolai

Secrétaire de la réunion